

## Note

### Attractivité des emplois et des carrières scientifiques

#### CONSTAT

Le paysage mondial de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est en évolution rapide :

- De nouveaux entrants montent en puissance, notamment en Asie, avec des stratégies déterminées.
- Le poids de la recherche en entreprises ne cesse de s'accroître grâce à des investissements importants dans l'innovation. Elles transforment leur organisation à cette fin et multiplient centres de R&D, partenariats académiques et laboratoires à l'échelle mondiale.
- Un nombre croissant d'étudiants, doctorants, post-doctorants, chercheurs, ingénieurs, créateurs d'entreprises innovantes circule dans le monde.

Dans ce contexte, la France n'a pas, à court moyen et long termes, d'objectifs clairs et partagés concernant la relève scientifique nationale et le rôle international qu'elle ambitionne en recherche fondamentale et en recherche appliquée. Ce constat est largement partagé.

Au-delà du pilotage général des flux d'étudiants français et étrangers formés en France, la présente note plaide en faveur d'une **stratégie spécifique en recherche fondamentale et appliquée, concernant les docteurs et ingénieurs formés en France, ainsi que les jeunes scientifiques effectuant un post-doc dans notre pays, quelles que soient leur origine et leur nationalité.**

En effet la France forme un grand nombre de docteurs français et étrangers (entre 14000 et 15000 annuellement) et accueille également en post-doc de nombreux étrangers non titulaires d'un doctorat en France. La relève scientifique en France - et donc un élément clé de sa souveraineté - dépend du devenir de cette population. Mais, malgré l'importance de cet investissement humain, et de l'enjeu, et malgré de nombreuses initiatives louables, la France ne se donne pas, globalement, les moyens de les accompagner dans leurs parcours et de valoriser leurs talents : elle perd de vue nombre des docteurs qu'elle forme au profit d'autres pays (Etats-Unis, Suisse, Australie, Grande-Bretagne, Canada...), en l'absence de politique vis-à-vis des diasporas ainsi créées.

#### PROPOSITIONS

##### **1 – Disposer d'un outil de pilotage : Observatoire national des docteurs et post-doctorants.**

*Regrouper dans un dispositif national unique le suivi des populations des docteurs français ou étrangers diplômés en France et des scientifiques employés en France en post-doctorat.*

Une connaissance complète et fiable des parcours individuels et des flux de mobilité est la base d'une stratégie. Elle permet de fonder les politiques publiques nationales (par exemple faire évoluer les statuts ou mettre en place des financements spécifiques pour favoriser la circulation internationale des chercheurs tout en maintenant le contact avec eux) et celles des établissements.

Pour un suivi efficace et pérenne il faut définir :

**Le Pilote :** Le pilote est en charge de rassembler et de passer au crible les informations pour alimenter une base de données permettant un suivi national des parcours individuels (cohortes). Nous préconisons que cette responsabilité soit confiée au **SIES** du MESRI. En effet le SIES réunit des professionnels, adossés à l'INSEE, et a démontré son savoir-faire, notamment par le pilotage de l'étude IPDoc. Ceci suppose bien entendu de le doter des moyens humains et matériels adéquats et du pouvoir de coordination nécessaire en direction de toutes les sources de données potentielles.

##### **Les Sources :**

- Les Ecoles Doctorales (c'est le seul canal actuellement)
- Les directeurs de thèse et les directeurs d'unité de recherche (on peut envisager d'inclure dans leur mission le suivi -après leur départ- des docteurs encadrés et des post-docs accueillis)
- Les services scientifiques et universitaires français à l'étranger
- Des associations de post-docs français à l'étranger (telles que fr@nih au NIH aux USA)
- L'ANDES, la CJC

- Les associations –ABG -et entreprises de conseil et de recrutement -PhD Talent, Adoc-tm -
- Les organisations telles que Campus France, l'ANRT, la Fondation nationale Alfred Kastler
- Les informations repérables sur Internet (voir les pratiques du NCSSES de la NSF).

**L'Hcéres** devra être impliqué dans le fonctionnement du dispositif pour examiner la qualité de la participation des instances sources et faire évoluer certaines règles d'évaluation (suivi par les Ecoles doctorales, les Unités de recherche et les Directeurs de thèse, utilisation de données certifiées).

**Les solutions informatiques partagées :**

Pour garantir l'acceptation de l'observatoire par tous ces acteurs – sources d'information – le chantier de définition des solutions informatiques à mettre en place devra les associer. Ce chantier prendra notamment en considération :

- Le développement d'un système informatique partagé entre universités et établissements de recherche proposé par Amélie de Montchalin, s'il est mis en place : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion1037.asp>.
- La mise en place d'une adresse électronique à vie pour tous les individus concernés.
- La définition des règles d'accès pour chaque partie prenante et la compatibilité avec le RGPD,
- La sécurité des transactions (solutions blockchain)
- La possibilité pour les établissements d'utiliser le système partagé en y adjoignant à leurs fins propres, dans le cadre de leur autonomie, des dispositifs de suivi et de communication réservés à l'établissement, compatibles avec le dispositif national,
- La possibilité pour toutes les structures, y compris associatives et privées, de gérer de manière «privée» et compatible avec le dispositif national leur population de référence et de lui proposer des services dédiés, par exemple de mise en relation entre recruteurs et candidats.

**L'exploitation des données au niveau national et local :**

L'analyse des données par le SIES devra impliquer les laboratoires dont le domaine de recherche est précisément l'ESR.

Des échanges d'information avec d'autres pays sur leur politique de relève scientifique et sur leur pilotage de la circulation des jeunes scientifiques alimenteront utilement ces analyses.

**2 – Prendre quelques mesures concrètes**

**1. Accompagnement systématique des docteurs et post-docs par les unités de recherche et les établissements**

Accompagnement, dès leur recrutement, des docteurs et post-docs - à l'image des organismes de recherche allemands – dans des programmes de jeunes talents favorisant la prise rapide de responsabilité et les évolutions futures de carrière.

**2. Assouplissement du statut**

Notamment assouplissement de la réglementation des cumuls, **y compris pour les jeunes chercheurs** : envisager des contrats à durée déterminée plus longs, autoriser les chercheurs à partager leur temps entre un laboratoire français et un laboratoire étranger, sous certaines conditions.

**3. Soutien financier et logistique à la circulation vers la France des docteurs et post-docs formés en France et travaillant à l'étranger**, pour garder le contact avec leur laboratoire français d'origine, nouer de nouveaux contacts et en particulier à l'occasion de la présentation aux concours de l'ESR (universités, établissements de recherche) en France.

**4. Inclure dans la mission de nos Ambassades le suivi de nos diasporas scientifiques (y compris étrangers formés ou accueillis en France).**